

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère de l'environnement et de la Qualité de la Vie



Note conceptuelle

Projet « Soutien à l'action précoce du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal post-2020 »

**Célébration de la journée internationale
de la biodiversité 2025**

**Atelier de Dialogue et de Sensibilisation sur la biodiversité avec les
représentants des médias**

Alger, le 20 Mai 2025, Hôtel Mercure, Ain Bénian.

I- INTRODUCTION

« *La biodiversité c'est la vie, la biodiversité c'est notre vie* ». C'est sous ce slogan qu'a été célébrée, en 2010, l'Année Internationale de la Biodiversité et qui a été suivie par la Décennie des Nations Unies pour la Biodiversité. Notre vie même, et celle de millions d'espèces avec lesquelles nous partageons la planète, dépend de la santé de nos écosystèmes. La diversité biologique constitue donc le socle de la vie sur terre qui ne saurait exister en son absence. Résultat de plus de 3,5 millions d'années d'évolution, la biodiversité est vitale pour le fonctionnement des écosystèmes et de toutes les espèces vivantes sur terre.

L'air et l'eau purs, la pollinisation des champs, la nourriture, le traitement des maladies, la régulation du climat, la protection contre les inondations et la sécheresse, les valeurs économiques, culturelles, spirituelles, esthétiques, les plaisirs récréatifs, les matières premières, toutes ces choses que nous considérons comme acquises – nous parviennent grâce à la diversité des plantes et des animaux et leurs interactions complexes. Nous sommes tous dépendants pour notre bien-être de la biodiversité et des services qu'elle fournit. A titre d'exemple, des millions de personnes à travers le monde dépendent des forêts et des produits forestiers pour leurs moyens d'existence, et plus de 3 milliards de personnes dépendent de la biodiversité marine et côtière.

Durant les cinquante dernières années, la destruction de la nature par l'homme n'a jamais été aussi importante. Durant cette période, l'homme a modifié les écosystèmes plus rapidement et plus profondément que toute période comparable de l'histoire de l'humanité. Les deux tiers des écosystèmes ont été dégradés par l'homme et le taux d'extinction des espèces serait de 1000 fois supérieures au taux naturel de leur disparition. Le coût économique annuel de l'érosion de la biodiversité a été estimé par les experts entre 1350 et 3100 milliards de dollars.

L'impact, sans précédent, de l'humanité sur la terre, depuis le début de la révolution industrielle, est si important et insoutenable que selon les experts l'humanité est à la veille de la sixième extinction globale des espèces, mais la première à être générée par l'homme. C'est pour cela que la communauté internationale a adopté en 1992 la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CBD).

Les trois objectifs de la CBD sont « la conservation de la biodiversité, son utilisation durable ainsi que l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génériques ». Ouverte à la signature lors du premier sommet de la terre qui s'est tenue à Rio de Janeiro, Brésil en juin 1992, la CBD est entrée en vigueur en 1993 et se compose présentement de 196 Parties Contractantes.

II. CONTEXTE GENERAL

En ratifiant la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique en 1995, l'Algérie s'est engagée à traduire dans son corpus juridique national les engagements contenus dans les dispositions de ladite Convention.

C'est ainsi que l'Article 06 de la Convention intitulé « **Mesures générales en vue de la conservation et l'utilisation durable** » engage chaque Partie Contractante à « élaborer des stratégies, plans ou programmes nationaux tendant à assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ». Pour ce faire, l'Algérie a adopté en 2000 sa 1^{ère} stratégie nationale pour la biodiversité.

Lors de sa 10^{ème} session, qui s'est tenue en octobre 2010 à Nagoya, Japon, la Conférence des Parties a adopté **un plan stratégique 2011-2020, contenant 5 buts stratégiques et 20 objectifs connus sous l'appellation « Objectifs d'Aichi » au nom de la préfecture qui a abrité ladite conférence.**

Conformément à ses engagements contractuels, l'Algérie a adopté par le Conseil du Gouvernement tenu en mars 2018, sa 2^{ème} Stratégie et Plan d'Actions Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) à l'horizon 2030, contenant **04 orientations stratégiques déclinées en 21 objectifs et 113 actions**.

Lors de la 15^{ème} Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (COP 15) qui s'est tenue à Montréal au Canada en décembre 2022, les pays ont adopté, à l'unanimité, un Cadre Mondial pour la Biodiversité de Kunming-Montréal (CMB) qui couvre la période 2022-2030.

Le CMB s'appuie sur le plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020, et comprend **4 objectifs et 23 cibles mondiales** visant à stopper et à inverser la perte de la biodiversité tout en veillant à ce que la biodiversité soit utilisée et gérée de manière durable et à ce que les contributions de la nature aux populations soient valorisées, maintenues et améliorées, en soutenant le développement durable au profit des générations futures.

La vision du CMB est celle d'une société vivant en harmonie avec la nature, où « **d'ici à 2050, la biodiversité sera valorisée, conservée, rétablie et utilisée avec sagesse, de manière à préserver les services écosystémiques, la santé de la planète et les avantages essentiels dont bénéficient tous les êtres humains** ».

La mission du CMB est de prendre des mesures urgentes visant à faire cesser et à inverser la perte de la biodiversité afin de promouvoir le rétablissement de la nature, dans l'intérêt des populations et de la planète, grâce à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et au partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, tout en assurant les moyens de mise en œuvre nécessaires.

En vue de prendre des mesures rapides pour mettre en œuvre le CMB et aligner les stratégies et plans d'Action nationaux en matière de Biodiversité (SPANB), y compris les objectifs nationaux, les cadres de suivi, de politiques et de financement, il a été développé un projet mondial de « **Soutien aux actions précoces du Cadre Mondial de la Biodiversité de Kunming Montréal post-2020** », financé par le FEM et mis en œuvre à l'échelle nationale par le Ministère de l'Environnement et de la Qualité de Vie (MEQV) avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

Dans le cadre de la mise en œuvre dudit projet, notamment la composante 01 intitulée « **Examen rapide de la SPANB pour l'alignement sur le Cadre Mondial de Kunming-Montréal pour la biodiversité (CMB)** » une série de consultations sectorielles ont été organisées. Ce processus inclusif a consisté en la tenue de 12 rencontres sectorielles nationales de concertation qui se sont échelonnées entre le mois de juillet à septembre 2024. Ces rencontres sectorielles ont eu lieu avec la participation des représentants de plus d'une cinquantaine de Ministères, institutions et autres organismes concernés. La préparation de la SPANB alignée (SPANBA) a aussi grandement bénéficié de la contribution des représentants de la société civile. La Contribution du grand public a aussi été encouragée à travers le site web du MEQV.

Ces rencontres sectorielles ont constitué une plateforme essentielle pour examiner les cibles mondiales liées à la biodiversité, ainsi que pour réviser et mettre à jour les objectifs nationaux afin d'assurer une meilleure cohérence avec ces cibles mondiales. Les résultats des consultations sectorielles ont été soumis à la considération des participants d'un atelier national de validation qui s'est tenu à Alger les 7 et 8 octobre 2024. Ce dernier a organisé ses travaux à travers l'organisation de 12 groupes de travail thématique.

Le projet de Stratégie et Plan d'Action Nationaux de la Biodiversité alignée (SPANBA) avec les cibles du Cadre Mondial de la Biodiversité validée à l'issue des travaux dudit atelier comporte **24 cibles et 145 mesures de mise en œuvre**.

Les 145 mesures de mise en œuvre des 24 nouvelles cibles nationales contenues dans le projet de Plan d'Actions sont accompagnées de modalités opérationnelles de mise en œuvre. A chacune des mesures convenues, un secteur responsable ainsi que des secteurs partenaires sont désignés, des indicateurs de performances sont suggérés ainsi qu'un échéancier de mise en œuvre.

Le projet de plan d'actions a été examiné lors de l'atelier national qui a eu lieu les 15 et 16 décembre 2024. Ont été également présenté les quatre (04) objectifs stratégiques suivants :

- **Objectif Stratégique A** : Arrêter et renverser la perte de la biodiversité, des espèces menacées, en préservant, en augmentant la superficie des écosystèmes naturels et en restaurant leur résilience et leur adaptation tout en augmentant leur contribution à la lutte contre les changements climatiques et en améliorant les autres services écosystémiques.
- **Objectif Stratégique B** : Préserver, renforcer et valoriser les contributions multiples des services écosystémiques au bien-être et la prospérité durables des générations présentes et futures.
- **Objectif Stratégique C** : Protéger, préserver, renforcer et valoriser, au profit des générations présentes et futures, le savoir-faire et les connaissances traditionnelles ainsi que les avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques tout en tirant pleinement profit des avantages des technologies modernes y compris des avancées de la biotechnologie respectueuse de la santé humaine et de l'environnement.
- **Objectif Stratégique D** : Déployer tous les moyens nécessaires à la concrétisation de la vision 2050 et de la mission 2030 de la nouvelle stratégie nationale de la biodiversité y compris en matière de financement, en particulier à travers l'accès renforcé aux sources de financement multilatérale, de renforcement des capacités, de coopération technique et scientifique, d'accès à et au transfert de technologies grâce à une coopération Nord-Sud renouée, une coopération Sud-Sud renforcée et à une coopération triangulaire repensée.

Compte tenu du rôle crucial des entreprises dans la mise en œuvre de la nouvelle stratégie algérienne de la biodiversité et de son plan d'action, un atelier de dialogue et de sensibilisation avec les représentants des entreprises algériennes, publiques et privées et des entreprises étrangères installées en Algérie, **s'est tenu à Alger le 30 janvier 2025** en présence de 92 participants. A l'issue des travaux dudit atelier, une déclaration d'intention des entreprises algériennes et étrangères pour la préservation et la valorisation de la biodiversité a été adoptée par acclamation. En adoptant ladite déclaration, les participants ont affirmé leur volonté « de contribuer à la préservation et à la valorisation de la biodiversité en Algérie, tout en œuvrant pour un développement économique responsable et durable ».

III- Argumentaire en faveur de l'implication des médias pour la conservation et la valorisation de la biodiversité

Les médias jouent un rôle clé dans la transmission de l'information en contribuant à une meilleure compréhension de l'importance et des menaces qui pèsent sur le riche patrimoine naturel de l'Algérie à travers une présentation et une vulgarisation de sujets complexes en vue d'éduquer et de sensibiliser la population et d'encourager l'intervention des autorités nationales et locales. En effet, l'implication des médias dans la mise en œuvre de la SPANBA est de nature à mieux informer et sensibiliser le grand public, à mettre en exergue le riche capital naturel de l'Algérie, à encourager la

participation de la population ainsi qu'à contribuer à la mise en œuvre de la politique gouvernementale

- IV- Objectifs principaux de l'atelier :** Les principaux objectifs de l'atelier sont de présenter les cibles et mesures de la SPANBA 2025-2030 pour la réalisation desquelles la contribution des médias est essentielle et d'initier un dialogue sur les voies et moyens de l'implication des médias tout au long de la mise en œuvre de la SPANBA.
- V- Objectifs spécifiques**
- Sensibiliser les participants sur l'importance de la préservation et de la valorisation du riche capital naturel de l'Algérie ;
 - Présenter et discuter les cibles, mesures de mise en œuvre et modalités opérationnelles de la SPANBA qui requièrent l'implication des médias ;
 - Convenir d'un cadre de dialogue en vue d'opérationnaliser la contribution des médias.
- VI- Participants :** Les participants à l'atelier sont les représentants des médias nationaux publics et privés désireux de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable du riche capital naturel de l'Algérie.
- VII- Résultats attendus :** L'atelier de dialogue et de sensibilisation avec les représentants des médias permettra de présenter les enjeux et opportunités offertes par la SPANBA 2025-2030 afin d'opérationnaliser la contribution des médias à la mise en œuvre des cibles nationales de la nouvelle stratégie de la biodiversité.